

l'archevêque, pour lui demander son avis sur la ligne de conduite à suivre en l'occurrence.

En cette occasion, voyant que tout allait être remis en cause, au risque de voir s'écrouler l'édifice de pacification si laborieusement construit, Mgr Bégin résolut de s'attaquer sans hésitation à la racine du mal, c'est-à-dire aux Constitutions mêmes des sociétés ouvrières en question, et d'obtenir qu'elles fussent amendées en ce qu'elles avaient de contraire à la justice et à la charité chrétienne.

A cet effet, il fit convoquer une assemblée générale des membres des trois sociétés ouvrières, sous la présidence des curés des trois paroisses manufacturières de la ville. Cette réunion eut lieu le 28 juin, et une foule immense y vint assister. On y donna lecture d'une lettre de Mgr Bégin adressée aux membres des trois associations des ouvriers employés dans les fabriques de chaussures. Sa Grandeur, après avoir exprimé la satisfaction que lui avait fait éprouver la façon toute filiale avec laquelle les ouvriers avaient accepté la Sentence arbitrale du mois de janvier précédent et s'étaient engagés à suivre les directions qui y étaient données, regrettait de voir que l'on avait omis de faire reviser et amender les Constitutions de leurs Sociétés, ainsi que cela était implicitement recommandé dans la Sentence, et attribuait à cette omission les divers conflits qui s'étaient encore élevés dans les derniers temps. L'archevêque, en conséquence, exhortait les ouvriers à exiger immédiatement des officiers de leurs associations la revision et la correction de ces règlements, et leur conseillait instamment, si les dits officiers ne se rendaient pas à cette prière, de cesser de faire partie des associations existantes, pour en former d'autres dont les règlements seraient irréprochables et sauvegarderaient également les meilleurs intérêts des travailleurs.

Cette assemblée extraordinaire et le grave document adressé aux ouvriers par l'archevêque créèrent une profonde impression dans la ville et dans le pays. Partout l'on approuvait et l'on admirait cette nouvelle intervention de l'archevêque de Québec, et l'on sentait bien que de l'heureuse issue de cette importante démarche dépendaient, non seulement la tranquillité et le bonheur de la classe ouvrière, mais aussi la prospérité et le succès industriel de la capitale provinciale de Québec.

Des trois a
cuir et l'Uni
pressèrent d'
règlements; t
truits les exai
conjointement
bout d'une co
chevêque leur
les principes d
saient à l'illus
la bonté et le
plus chers inté
gation des Co
Hyacinthe ver
dans le but de
ments et s'en i

Cependant,
ouvrières, celle
abstenu de se
mandée par M.
abstention, l'As
manda à l'arche
1901, d'être déli
tion créée et acc
te les patrons fi
ment à ces ouvri
prochaine ils n'a
moins de s'être f
ser de faire par
bres.

En présence de
ces ouvriers sign
mirent enfin à M
ternité. La com
règlements de d
l'étude et de la c
société. La proc
maines à peine; t
ternité des Cord